

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-deuxième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 14 mars 2016, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Valérie Coulombe	Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
	Anila Fejzo	Représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
	Marie-Andrée Gauthier	Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
MM.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
MM.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire du Service aux collectivités (président)
	Joseph Yvon Thériault	Représentant de la Faculté des sciences humaines
Mmes	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités
	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences

MEMBRES ABSENTS :

MM.	Jérôme Di Giovanni*	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Hervé Dignard*	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
	Rémi Fraser*	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mmes	Nathalie Lafranchise*	Représentante de la Faculté de communication
	Ève Lamoureux*	Représentante de la Faculté des arts

INVITÉE :

Mme	Maryse Dupré	Secrétaire de direction au Service aux collectivités
-----	--------------	--

SECRÉTAIRE :

Mme	Marie-Noëlle Routhier-Beaulé	Secrétariat des instances
-----	------------------------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marcel Simoneau préside la séance et madame Marie-Noëlle Routhier-Beaulé agit à titre de secrétaire.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité des services aux collectivités. Il indique que mesdames Ève Lamoureux et Nathalie Lafranchise ainsi que messieurs Jérôme Di Giovanni, Hervé Dignard et Rémi Fraser prient le Comité de bien vouloir excuser leur absence. Il souhaite la bienvenue à madame Maryse Dupré, récemment embauchée à titre de secrétaire de direction au Service aux collectivités, qui assiste à la rencontre à titre d'observatrice.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par madame Nicole Vézina, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 181^e assemblée du 1^{er} février 2016

Le procès-verbal est soumis aux membres.

La modification suivante est demandée :

À la page 6, la première proposition doit se lire comme suit : «ACHEMINE une demande aux facultés et école afin que la professeure, le professeur qui la représente au Comité des services aux collectivités soit intégré comme membre *voteuse*, *membre votant* de son comité de la recherche».

Sur une proposition dûment faite par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyée par monsieur Jean-François Piché, le procès-verbal de la cent quatre-vingt-unième assemblée ordinaire tenue le 1^{er} février 2016 est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités effectue un suivi concernant le point 4, CSAC et SAC : enjeux liés à leurs rôles et à leur ancrage à l'interne et à l'externe. Il avait été proposé de reprendre ce point à la présente réunion. Il suggère toutefois de poursuivre la discussion concernant le rôle des agentes du Comité des services aux collectivités lors de la prochaine rencontre, à laquelle les agentes de développement pourront assister. Ce sujet étant très large, les échanges se poursuivent. La suggestion de se pencher sur les critères d'évaluation des projets de recherche et de formation est plutôt retenue comme sujet de la prochaine rencontre. Il invite également les membres à réfléchir à de possibles sujets en vue de cette discussion. Les membres conviennent de procéder ainsi.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités effectue ensuite un retour sur le sujet de la visibilité du Service aux collectivités. Il indique qu'un processus a été initié, en collaboration avec le Service des bibliothèques et le Service de l'audiovisuel, afin d'améliorer la visibilité des projets soutenus par le Service aux collectivités par un référencement. Il signale également avoir

rencontré la directrice du Service des communications afin que les projets financés soient visibles sur le site Internet principal de l'UQAM. Cette dernière lui a assuré que les projets y seraient intégrés prochainement. Il se dit très heureux de ces développements.

3. Informations

3.1 Suivi à la présence de Catherine Mounier au CSAC du 1^{er} février dernier

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite effectuer un retour sur la discussion à laquelle a participé la vice-rectrice à la Recherche et à la création lors de la dernière réunion. Il indique que la résolution adoptée par le Comité au sujet de l'ajout d'une membre, un membre aux comités de la recherche facultaires sera acheminée à chacune des facultés et école afin qu'elles y donnent suite. Un membre demande si des membres professeurs, professeurs ont déjà rencontré leur doyenne, doyen à ce sujet et mentionne avoir lui-même un rendez-vous prévu pour le lendemain. Quelques membres mentionnent ne pas encore avoir entrepris de démarches, mais souhaitent le faire prochainement. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités ajoute que ce sujet a été abordé par la vice-rectrice à la Recherche et à la création lors de la dernière rencontre du Conseil de la recherche et de la création (COREC). Les doyennes, doyens et vice-doyennes, vice-doyens à la recherche ont très bien reçu cette nouvelle. Un membre, également présent à cette réunion, souligne que la présence des membres du Comité des services aux collectivités ne pose pas problème, mais que le fait de leur attribuer un droit de vote implique que les facultés modifient la composition du comité de la recherche dans leurs politiques, ce qui s'avère plus complexe.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne l'excellent travail effectué par madame Carmen Fontaine à titre d'agente de développement au domaine syndical du Service aux collectivités, en remplacement de madame Martine Blanc.

3.2 Tableau des suivis (Annexe CSAC-182-3.2)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que le tableau des suivis n'a subi aucune modification depuis la dernière réunion. Une membre signale que le point 3 concernant l'évaluation et la priorisation des critères dans l'étude des projets de recherche devait être traité lors de la réunion du mois de janvier dernier. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités reconnaît que la discussion de la dernière séance a plutôt porté sur les enjeux vécus par le Service. Une autre membre considère qu'un échange sur les critères d'évaluation serait pertinent puisque le Comité accueille plusieurs nouveaux membres. Il serait possible de planifier un moment pour ce sujet lors de la prochaine réunion. Une troisième membre soutient que ce suivi avait été demandé lorsque le Comité devait évaluer un grand nombre de projets. Il avait alors été considéré pertinent de clarifier les critères d'évaluation afin que leur hiérarchisation soit mieux justifiée. Puisque le Comité fait actuellement l'objet d'un nombre moins important de demandes, elle considère que cette discussion est moins pressante. Les membres conviennent de laisser ce point au tableau des suivis et d'ajouter un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité afin que l'ensemble des membres puisse s'appropriier les outils d'évaluation des projets.

3.3 Calendrier des CSAC 2016-2017 (Annexe CSAC-182-3.3)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités informe les membres que le Secrétariat des instances procède présentement à la planification des réunions pour l'année 2016-2017. La salle présentement occupée, soit la salle D-5500, est très sollicitée par différentes instances et

comités et la tenue des réunions du Comité des services aux collectivités au même jour et dans la même salle est désormais difficile. Il invite les membres à se prononcer sur la possibilité de tenir les réunions du Comité des services aux collectivités le jeudi matin ou encore de conserver le lundi, mais de tenir la réunion dans une autre salle lorsque celle-ci ne sera pas disponible.

Certains membres mentionnent ne pas être disponibles les jeudis matins. Les membres conviennent de conserver le lundi comme jour de tenue de l'instance et de se réunir dans une salle différente si cela est requis. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique qu'il préfère également conserver le statu quo et qu'il fera le suivi nécessaire à ce sujet.

3.4 Situation budgétaire

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités annonce que madame Sylvie de Grosbois a été nommée vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à l'Université du Québec en Outaouais. Elle ne reviendra donc pas à son poste de directrice du Service aux collectivités, mais son congé sans solde est maintenu jusqu'au mois de mars 2017.

Il poursuit en signalant que les unités administratives et académiques sont en période de préparation des budgets pour l'an prochain et qu'elles tentent de trouver des stratégies afin de respecter les cibles de compression. À ce chapitre, le Service aux collectivités réussit à respecter celles qui lui ont été fixées en raison des économies réalisées grâce à l'intérim au poste de direction. Il rappelle que l'année qui se termine constitue la première du Plan d'atteinte de l'équilibre budgétaire 2015-2018. Il indique que cette situation sera préoccupante pour la dernière année du plan, soit 2017-2018.

Un membre évoque la difficulté pour les services de créer des espaces de réduction de dépenses durables. Des économies sont réalisées en jouant avec les postes pour l'année en cours, mais les coupes sont récurrentes ce qui entraîne une situation financière de plus en plus précaire dans les unités. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités acquiesce et souligne que la marge de manœuvre des unités est aléatoire, en fonction des fins de contrats et des remplacements disponibles. Il rappelle que malgré la difficulté quant au remplacement du poste de madame Martine Blanc, le Service aux collectivités ne sera pas affecté trop durement par les coupures budgétaires cette année.

3.5 Remplacement de deux membres internes au CSAC

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités rappelle que deux membres terminent bientôt leur mandats, soit mesdames Ève Lamoureux et Nicole Vézina. Il indique avoir déjà rencontré les doyens de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences à ce sujet. Il espère pouvoir recommander la nomination de nouvelles membres, nouveaux membres le plus rapidement possible.

3.6 Information des membres

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités demande si des membres ont des informations ou activités qu'ils aimeraient porter à l'attention du Comité. Une membre souligne que le 5 avril prochain aura lieu à l'UQAM une table ronde sur le transfert et la mobilisation des connaissances dans un contexte d'austérité. Un autre membre annonce la tenue du Rendez-vous CSQ en éducation 2016, les 15 et 16 mars prochains. Ceux-ci auront pour thème l'égalité des chances en éducation.

4. Projets de formation

Le Comité des services aux collectivités doit évaluer deux projets de formation. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités exprime sa préoccupation quant au petit nombre de projets ayant été soumis au Service. Il indique que la prochaine réunion devrait traiter environ trois ou quatre projets seulement, ce qui est fortement en deçà de la moyenne pour le premier concours de l'année 2016-2017. Il voit un lien direct entre le nombre de projets déposés et la grève du Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE). En effet, les professeures, professeurs bénéficient habituellement de l'appui d'étudiantes, étudiants à titre d'auxiliaires de recherche et ceux-ci sont en grève illimitée depuis le 7 décembre 2015. Ils n'ont donc pas assez de temps à consacrer à la création de nouveaux projets avec le Service aux collectivités. Il remarque également que certaines professeures, certains professeurs ont déposé des demandes de prolongation d'un dégrèvement déjà accordé. Une membre attribue aussi en partie cette situation aux effets de l'austérité gouvernementale qui se font maintenant sentir sur les organismes communautaires, et donc sur leurs disponibilités à réaliser des projets de recherche ou de formation.

Une membre professeure appuie cette analyse et mentionne que cette grève exerce des impacts majeurs sur son travail et sur sa capacité à respecter les échéances fixées. Elle signale être bloquée sur certains projets depuis le mois de décembre, car elle n'a plus de soutien de la part d'étudiantes, étudiants et qu'elle a de la difficulté à respecter les engagements qu'elle a pris avec les partenaires des projets. Il est difficile de rassurer ces mêmes partenaires ou encore de débiter de nouveaux projets, puisqu'elle n'a aucune idée du moment où cette grève se terminera. Le PAFARC ne permet pas non plus l'engagement de professionnelles, professionnels de recherche afin de pallier ce surplus de travail.

Un membre souligne la position inconfortable dans laquelle sont laissés les professeures, professeurs puisqu'ils ne peuvent pas effectuer les tâches des étudiantes, étudiants pour des raisons syndicales. Ils se retrouvent devant le choix de modifier leur projet et d'abandonner la partie attribuée à l'étudiante, étudiant, ou bien d'attendre.

Une membre demande si les fonds qui ne seront pas attribués cette année pourront l'être l'an prochain. Il est spécifié que les subventions attribuées au cours de la présente réunion et de la prochaine font partie du PAFARC de l'année 2016-2017. L'argent qui n'aura pas été distribué cette année pourra donc l'être lors des rencontres de l'automne. Une membre ajoute que le concours du printemps agit parfois à titre de levier pour des professeures, professeurs souhaitant poser leur candidature pour des bourses auprès de grands organismes subventionnaires qui effectuent leur concours à l'automne. Des membres déplorent cette situation et mentionnent que des effets pourront être observables sur les deux prochaines années en raison du ralentissement de l'accès à des subventions plus importantes.

Les membres conviennent de l'impact négatif de cette grève sur leurs projets de recherche et sur l'attribution des fonds. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne qu'il effectuera un suivi à ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil de la recherche et de la création.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1144

ATTENDU la grève déclenchée par le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE) le 7 décembre 2015;

ATTENDU l'impact majeur du débrayage sur la capacité des professeures, professeurs à avancer leurs projets de recherche en l'absence d'auxiliaires de recherche étudiantes, étudiants;

ATTENDU la nature particulière des projets de recherche partenariale financés au Comité des services aux collectivités, impliquant un travail préalable au financement auprès des groupes partenaires auquel les auxiliaires de recherche participent;

ATTENDU que les projets financés au Comité des services aux collectivités agissent souvent à titre de levier permettant aux professeures, professeurs un accès à des subventions plus importantes;

ATTENDU que le Comité des services aux collectivités a constaté une baisse importante dans la soumission de projets, attribuable à la situation syndicale non-résolue;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

AVISE la communauté universitaire des difficultés persistantes émanant de la situation de grève du Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE) pour la réalisation de projets de recherche partenariale soutenus par le Comité des services aux collectivités et le Service aux collectivités;

ÉMETTE le souhait de voir ce conflit parvenir à une résolution satisfaisante pour les deux parties le plus rapidement possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 Codéveloppement de pratiques collaboratives avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité, et entre les intervenants (Annexe CSAC-182-4.1)

Madame Claire Vanier quitte la salle.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les évaluateuses à faire part au Comité de leurs commentaires et notations. La première évaluateuse effectue un bref résumé du projet portant sur le renforcement des habiletés et la consolidation des connaissances théoriques des intervenantes, intervenants en regard de l'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité. Elle souligne la bonne qualité du partenariat et la place du groupe dans le projet ainsi que ses retombées positives pour la professeure et les étudiantes, étudiants. Les activités prévues lui apparaissent également pertinentes. Elle note toutefois une importante faiblesse quant à l'identification de la problématique, rendant difficile l'évaluation de la pertinence du projet, ce qui a nui à sa notation en matière de qualité pédagogique.

La seconde évaluateuse partage cet avis. Elle souligne que les objectifs inscrits ne semblent pas bien correspondre avec la finalité des activités prévues, particulièrement quant au codéveloppement, qu'elle considère s'apparenter plutôt à du développement. Elle aurait souhaité retrouver une meilleure concrétisation de la démarche d'accompagnement.

Les deux évaluateuses indiquent que la première phase de ce projet a reçu un financement du PAFARC. Elles n'ont toutefois pas observé de différence majeure entre le premier projet et celui-ci. De plus, l'expertise de la professeure ne leur semble pas suffisamment démontrée. Des

membres signalent que la professeure prévoit prendre sa retraite l'an prochain. Ils souhaitent savoir comment celle-ci organisera son temps de dégrèvement dans ces circonstances.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 73 %.

Les membres indiquent leur accord avec cette évaluation et considèrent que le projet gagnerait à être revu puis présenté de nouveau devant le Comité. Ils invitent la professeure à soumettre son projet après modifications.

4.2 Formation et accompagnement pour l'évaluation, par les personnes présentant une déficience intellectuelle, des services que leur dispensent des organismes communautaires (Annexe CSAC-182-4.2)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les évaluatrices à faire part de leurs commentaires et notations.

Une évaluatrice effectue un bref résumé du projet portant sur l'évaluation par les personnes atteintes de déficience intellectuelle, des services qu'elles reçoivent. Elle note l'excellence du projet et sa pertinence sociale et juge que l'encadrement proposé est approprié. Elle souligne également la qualité du transfert projeté grâce à l'implication de plusieurs personnes et de nombreux échanges entre les participantes, participants. La qualité pédagogique du projet reçoit des commentaires favorables, de même que le calendrier des activités. Bien qu'elle considère le recueil élaboré par les participantes, participants comme une bonne idée, elle croit que le journal de bord pourrait être introduit plus tôt dans le projet afin d'augmenter son efficacité.

La seconde évaluatrice est du même avis que sa collègue. Elle signale que le projet en est à sa deuxième évaluation au Comité des services aux collectivités et remarque des améliorations impressionnantes. La problématique est bien construite et sa pertinence ainsi que l'expertise de la professeure sont bien démontrées. Elle souligne également l'excellence du transfert prévu et le souci éthique de la professeure. Une description plus détaillée des critères d'évaluation de la formation aurait été souhaitable, bien que cela ne compromette en rien la qualité du projet.

Un membre fait valoir l'important saut qualitatif que le projet a connu entre son premier dépôt et cette seconde version, particulièrement en matière de transfert des connaissances, et souligne la qualité de l'intégration de la professeure dans le milieu.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 98 %.

L'évaluation est confirmée par les membres du Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

Madame Claire Vanier réintègre la salle.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1145

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-182-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI), la Corporation L'Espoir, Parrainage Civique du Haut-Richelieu et Parrainage Civique Montréal;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Anila Fejzo, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Formation et accompagnement pour l'évaluation, par les personnes présentant une déficience intellectuelle, des services que leur dispensent des organismes communautaires et lui accorde la note de 98 %;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Diane Morin, professeure au Département de psychologie, aux fins d'assurer la formation intitulée Formation et accompagnement pour l'évaluation, par les personnes présentant une déficience intellectuelle, des services que leur dispensent des organismes communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt de documents

D.1 Critères d'admissibilité et d'évaluation des demandes de dégrèvements de formation

D.2 Tableau des octrois de dégrèvements

6. Divers

En suivi de la discussion concernant le rôle des agentes de développement prévue lors de la prochaine réunion, le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les membres à proposer des points pour le prochain ordre du jour.

Un membre revient sur l'idée proposée lors de la dernière rencontre d'effectuer un projet de recherche sur la modélisation du travail des agentes. Il insiste sur l'intérêt scientifique et

stratégique d'une telle étude ainsi que sur la nécessité d'alimenter la mémoire institutionnelle du Service par la documentation des pratiques. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités accueille ce point et mentionne qu'il aborde régulièrement le caractère spécifique du Service avec ses collègues relevant d'autres services.

Une membre insiste à son tour sur cette différence et invite à ne pas confondre la spécificité des tâches et de l'approche du Service aux collectivités et des autres services en recherche et création. En suivi de la présentation de la vice-rectrice à la Recherche et à la création lors de la dernière réunion et de ses préoccupations, elle ajoute par ailleurs que les projets développés au Service aux collectivités répondent à un impératif de retombées directes

Une membre, également agente de développement au Service aux collectivités, mentionne que les agentes ont prévu travailler à un tel projet avec l'aide de madame Nicole Vézina. Elle précise que celui-ci n'a pas encore débuté, mais qu'elles sont très enthousiastes de le voir commencer. Une membre suggère la mise en place d'un projet de bourse en matière de modélisation des pratiques qui pourrait être attribuée par le Service aux collectivités afin d'intéresser de nouvelles chercheuses, nouveaux chercheurs et faire rayonner le Service. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités remercie les membres pour la qualité de leurs suggestions.

7. Clôture de la séance

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11h35.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU _____ 2016.
MNRB/mp